

## Caisse de pensions de l'Etat de Vaud

# Mystères et résolution

Ce papier de position indique les grandes lignes de la situation de la Caisse de pensions de la fonction publique, la CPEV.

**La retraite au centre du combat.** La lutte que nous menons sur la CPEV relève d'une confrontation générale sur le régime des retraites dans ce pays. Contrebalançant la défaite sur la retraite des femmes à 65 ans et divers autres éléments de dégradation de l'AVS, le récent succès populaire de la treizième rente permet d'engager la bataille sur le deuxième pilier, contre la réforme dite LPP21, dans de nouvelles et meilleures conditions. Dans son noyau dur, LPP21 signifie un recul d'environ 10% des rentes de 2e pilier. C'est donc une bataille centrale et il faut chercher à tout prix à infliger au bloc dominant une défaite sur cette question. L'importance centrale du 2e pilier dans notre système de retraites détermine naturellement l'ampleur et la qualité de la bataille que nous devons livrer aussi sur la CPEV. Dans de très nombreux cantons, les caisses de pensions publiques ont été dégradées et continuent d'être attaquées. Tout cela démontre aussi que notre lutte n'est pas isolée et que ce qui se joue pour notre caisse vaudoise prend place dans un combat social pour l'ensemble du pays. Il nous faut gagner contre LPP21 et sauver les conditions et les prestations de la CPEV.

**Ce qui se joue à la CPEV.** Cela fait des années que par nos mobilisations nous avons réussi à bloquer les tentatives de dégradation grave des conditions et des prestations de la Caisse de pensions publique.

Toutes ces mesures relèvent du plan dit As-So qui entend prolonger de deux ans le temps de travail avant la retraite.

Ce plan As-So repoussé n'a pourtant pas été retiré. Le Conseil d'Etat et la majorité du Conseil d'administration l'utilisent comme un moyen de pression et menacent d'imposer ce plan dès le 1er janvier 2025 ou le 1er janvier 2026.

Rappelons aussi que nous sommes corseté-es dans un dispositif juridique qui limite la possibilité de faire pression sur l'Etat-employeur pour procurer à la caisse de nouvelles ressources. Il faut toutefois évaluer l'évolution de la situation liée au COVID et aux configurations d'urgence que tout cela a engendré. Nous y reviendrons dans le dernier point de ce papier.

**Il y a assez d'argent !** L'argument central sur lequel nous pouvons nous appuyer pour bloquer les tentatives de dégradation, c'est le rendement général des investissements de la CPEV qui permet de garantir les prestations de la CPEV et les conditions de capitalisation de la caisse, soit 80% en 2052.

Pourtant, il y a une attaque d'envergure contre la CPEV. Il s'agit d'imposer, encore et toujours, des mesures qui causent la dégradation des conditions et des prestations. Dans cette dynamique, la possibilité de faire aboutir le plan As-So que nous avons réussi à repousser à deux reprises déjà constitue une menace fondamentale. Mais elle n'est pas seule. D'autres plans ont été élaborés qui tous attaquent nos intérêts d'assuré-es et de pensionné-es.

Nous les refusons tous pour des raisons évidentes. La première, c'est qu'incontestablement les moyens existent pour financer les prestations de la Caisse et qu'il n'y a donc aucune raison objective pour les minorer. La seconde est l'hésitation du Conseil d'Etat à ouvrir une confrontation face à la mobilisation des salarié·es et des retraité·es, confrontation qui pourrait s'avérer majeure. Ces deux éléments se combinent. Le rétablissement des rendements à hauteur de 5% en 2023 assure les possibilités de financement et il est tout à fait probable après les expériences de mobilisation de masse pour l'indexation que les assuré·es et les pensionné·es ont menées par le passé pèsent sur les choix stratégiques du Conseil d'Etat.

Mais il ne faut à aucun prix penser la partie gagnée. Tout nous indique que le Conseil d'Etat veut tenter de nous imposer un nouveau plan qui dégrade la situation de la Caisse. Il s'agit là d'une volonté politique qui n'a pas de raison financière mais qui n'en demeure pas moins très menaçante.

Avec la complicité de la majorité du Conseil d'Administration, l'employeur public veut nous enfermer dans une évidente manipulation. Soit nous acceptons un plan de sacrifices contenus (le plan du moindre mal), soit le plan As-So entrera en vigueur. Quant au maintien des conditions actuelles, soit le statu quo pour une période de 5 ans revendiqué par les trois syndicats, FSF, SSP et SUD, le Conseil d'Etat le refuse, tout comme la majorité du Conseil d'Administration.

Notre conviction à SUD est très claire. Par la mobilisation unitaire des trois syndicats et du personnel, il est possible d'imposer la poursuite du statu quo et de faire céder le Conseil d'Etat. Entant entendu que le statu quo sur 5 ans peut prendre la forme d'un nouveau plan, négociable dans les prochains mois.

**Les manœuvres du Conseil d'Etat.** Le Conseil d'Etat, avec son actuelle majorité de droite, peut agir différemment de l'ancien gouvernement, avec sa composition à majorité écolo-socialiste. Les pressions, parlementaires notamment, mais aussi politico-sociales du bloc dominant en général sur l'actuel exécutif sont importantes. Nous ne devons pas sous-évaluer ce facteur.

**La direction de la CPEV.** Depuis les dernières élections à l'Assemblée des délégué·es et la désignation d'un nouveau Conseil d'administration, SUD poursuit une lutte opiniâtre à tous les niveaux, non seulement pour conserver le statu quo mais aussi pour améliorer les conditions des pensionné·es, des bas salaires et des femmes travailleuses. En particulier, nous avons beaucoup travaillé à l'Assemblée des délégué·es pour instituer et consolider l'exigence de l'indexation et l'introduction d'une treizième rente, ainsi que la mise en place d'un bonus éducatif pour les femmes travailleuses et retraitées. Comme nous l'avons déjà indiqué à plusieurs reprises, tous·tes les

militant·es de SUD qui ont des responsabilités dans la Caisse, y compris au Conseil d'administration, agissent sur mandat impératif général. Ils et elles s'opposent de manière intransigeante à toute dégradation des prestations et des conditions d'assurance de la CPEV. Ajoutons que la situation ainsi déterminée contribue puissamment à bloquer toute tentative de faire passer notre Caisse de l'actuelle primauté des prestations à une primauté de cotisations. Les mobilisations menées et les positions affirmées contribuent aussi à protéger les autres caisses d'envergure publiques ou subventionnées.

**Le nouveau plan dit « mars 2024 ».** La situation que nous analysons plus haut est pourtant gravement affectée par une opération venue d'une partie des dirigeant·es de la Caisse et du Conseil d'Etat. Elle cherche à imposer un nouveau scénario de dégradation. La partie majoritaire des dirigeant·es de la CPEV et le Conseil d'Etat agissent ensemble pour dégrader les conditions et les prestations :

- attaque contre les conditions du collectif 2 (infirmier·es et autres groupes du personnel de santé, pénitentiaires, sécurité publique et une partie des enseignant·es) avec une augmentation de 1% de la cotisation employé·es ;
- suppression de l'âge terme de 63 ans au bénéfice d'un âge pivot qui permet de travailler plus longtemps avec une amélioration de la rente, soit 1,58%, par année complète, ce qui permet de « bouger » la durée d'assurance, aujourd'hui fixée à 38 ans ;
- entrée à la CPEV à 22 ans pour tous·tes les employé·es (ce qui est plutôt une mesure positive, il faut le dire) ;
- régime transitoire de 10 ans avant l'abandon de l'âge de retraite à 62 ans ;

La majorité des dirigeant·es du Conseil d'administration tentent de justifier leur manœuvre en argumentant qu'elle devrait rendre possible un financement de l'indexation et une amélioration des conditions faites aux femmes travailleuses et aux bas salaires. La manœuvre est naturellement grossière, il s'agit en réalité de détruire les conditions générales des assuré·es et de faire payer l'immense majorité pour améliorer très chichement les trois situations susmentionnées. N'oublions pas que le plan en question péjore les trois quarts du Collectif 2.

**Entre le plan As-So et le statu quo.** Ce qui est essentiel pour la fraction du Conseil d'administration qui mène l'opération décrite plus haut, c'est de détruire l'actuel dispositif pour ouvrir une large avenue à la dégradation fondamentale de la Caisse de pensions, avec à terme le passage à la primauté de cotisation, en bout de processus. La première chose à répondre à cela, c'est que la direction de la CPEV entend prendre beaucoup plus que ce qui serait accordé en termes d'indexation des rentes et

d'amélioration des conditions faites aux femmes travailleuses et aux bas salaires par les modifications introduites. En fait, il n'y a aucune garantie d'amélioration consolidée. Ce sont des dispositifs qui n'engendrent aucune amélioration notable. De surcroît, toute chiche perspective d'amélioration est concrètement financée par la dégradation générale des conditions. Il faut aussi revenir sur les manœuvres que sont ces plans consistant à distraire une part sans cesse renouvelée de l'argent de la Caisse pour nourrir des provisions et des réserves qui dans les faits ne servent à rien pour les assuré·es et pensionné·es.

### **La nature profonde de la direction de la CPEV.**

La majorité de la direction de la CPEV ne cherche aucunement à préserver et à améliorer les conditions des assuré·es et des retraité·es. Elle agit dans une pure optique de financiarisation et ne cherche qu'à multiplier les sommes accumulées et thésaurisées par la Caisse au mépris des intérêts des travailleurs·euses et des retraité·es concerné·es. Rappelons que nous devons déjà supporter le poids d'une capitalisation à 80% qui ne nous sert strictement à rien et qui a été introduite pour préparer d'éventuelles privatisations du secteur public et dégager les responsabilités de l'Etat employeur dans la prévoyance professionnelle. Malgré ce « boulet », comme nous l'avons écrit, la CPEV a les ressources pour mener de front cette capitalisation et pour faire face à ses engagements. L'action de la fraction du Conseil d'administration qui manœuvre depuis de longues années toujours dans le même sens de la péjoration est bien d'accroître les ressources de la Caisse liées aux activités financières et à la mise à disposition de capitaux sur les marchés contre les intérêts matériels des assuré·es et des retraité·es. De telles attaques engendrant des refus, des mobilisations et des luttes, cela peut sans doute inquiéter le Conseil d'Etat qui pourrait hésiter devant une déstabilisation forte de la situation socio-politique dans la fonction publique. Mais encore une fois, le Conseil d'Etat peut être tenté de courir cette aventure et une fraction du Conseil d'administration, résolument hostile aux salarié·es et aux retraité·es, l'y encourage.

**Notre détermination fera la différence.** Nous devons tout d'abord réaffirmer avec force l'unité des trois organisations syndicales de la fonction publique FSF, SSP et SUD. Ce qui est essentiel, c'est que le Conseil d'Etat et la majorité des dirigeant·es de la Caisse du Conseil d'administration réalisent qu'aucun des syndicats ne couvrira ou n'appuiera l'opération entreprise. Si confrontation il doit y avoir ce sera une confrontation entre le Conseil d'Etat qui appuierait la majorité des dirigeant·es du Conseil d'administration contre l'ensemble du mouvement des travailleuses·euses et des retraité·es. En effet, le Conseil d'administration ou plutôt une majorité de celui-ci, ne dirige pas effectivement la Caisse et n'est

pas en position de pouvoir imposer un nouveau plan à lui tout seul. C'est le Conseil d'Etat qui a effectivement le dernier mot en cette affaire. Soit il accepte la tentative de dégrader les conditions et les prestations de la Caisse et ce sera la lutte. Soit il refuse et ce sera la poursuite du statu quo. Pour notre part c'est ce statu quo que nous exigeons, pour une durée de 5 ans, au moins.

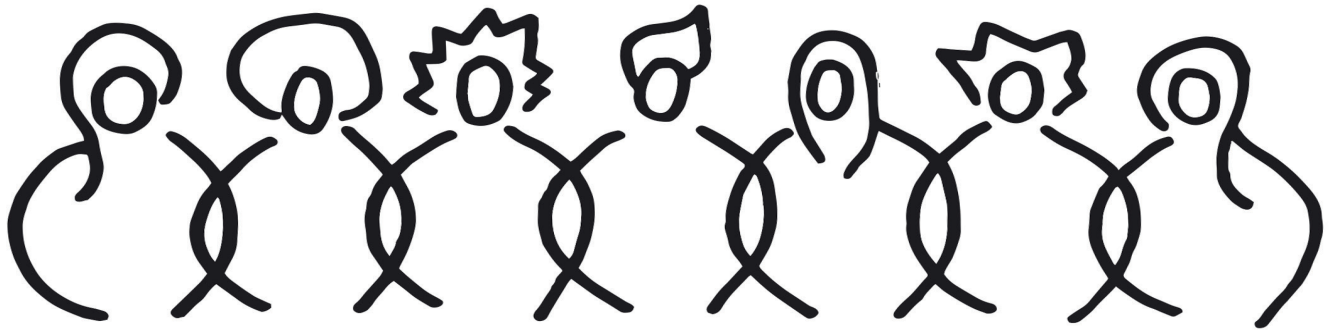
**C'est à l'employeur public de payer.** Se pose, avec le statu quo, la question des améliorations urgentes et la détermination de qui doit les financer. Il n'y a pas de grande nouveauté sur ce terrain. Nous avons revendiqué systématiquement depuis des années l'introduction de l'indexation des rentes, d'une treizième rente et d'un bonus éducatif d'au moins deux ans de cotisation pour les femmes travailleuses et retraitées ainsi qu'une amélioration de leurs conditions de retraite. Ces améliorations sont urgentes mais c'est à l'employeur de les financer, et exclusivement à lui. Toute tentative de faire porter le financement de ces mesures sur les assuré·es en activité ou sur les pensionné·es est inacceptable et ne pourra aboutir qu'à la division dans les rangs des travailleurs·euses et des retraité·es, nous affaiblissant toutes et ouvrant une voie royale à un démantèlement des conditions et des prestations de chacun·e.

**Des changements à introduire.** Aux éléments signalés plus haut, il faut ajouter une nouvelle approche des questions de pénibilité et d'âge de la retraite. Actuellement, cette question est formellement traitée par l'existence du Collectif 2. En fait, la réponse formelle à la question des métiers et des activités de travail pénible est complètement insatisfaisante. Il faut reprendre cette question à la base, radicalement. Songeons par exemple à la situation du secteur du bâtiment où les travailleuses·euses partent à 60 ans. Il n'y a aucune raison pour que les situations et les métiers pénibles dans la fonction publique ne bénéficient pas des mêmes conditions. Il faut réexaminer tous les métiers et activités pour garantir un temps de retraite en bonne santé et donc pour permettre de partir avant 65 ans. Pour cela aussi, l'employeur public doit payer. Il faut ouvrir les négociations et traiter ce problème.

### **Les risques systémiques de la Caisse de pensions.**

Le COVID et ses suites ont montré qu'il y avait une accumulation des risques systémiques du point de vue économique. Ces risques pèsent sur la Caisse de pensions et l'activité régulière de celle-ci ne peut permettre de faire face à de telles situations. L'Etat doit donc agir en garant en dernier ressort de la Caisse et de ses prestations. Il n'est pas possible de considérer la situation actuelle comme gelée. Il faut au contraire envisager de protéger la structure centrale de retraite qu'est la Caisse de pensions au cas où celle-ci devrait affronter des situations de crise systémique auxquelles le système actuel et sa structure ne peuvent faire face.

# Les échéances de la mobilisation



**Dès la mi-avril.** Information et vote d'une résolution unitaire FDF-SSP-SUD sur les lieux de travail.

**Judi 2 mai.** AG du personnel, unitaire FSF-SSP-SUD pour s'informer, débattre et décider les mesures de luttes. A 19h00, Salle Octogone du Cazard, Rue Pré-du-Marché 15 à Lausanne.

**Dès le 3 mai.** Poursuite des AG du personnel sur les lieux de travail, vote de résolutions, poursuite de la mobilisation.

**Lundi 13 mai.** Audience à l'Organe de conciliation et d'arbitrage pour négocier avec le Conseil d'Etat ou faire constater le conflit collectif de travail et légaliser une grève si nécessaire.

**Dès le 13 mai.** Intensification de la mobilisation, se préparer à une grande manifestation.

**Judi 23 mai.** Décision du Conseil d'administration quant au choix du plan dès le 1er janvier 2025.

**Dès le 24 mai.** Activation des mesures de lutte, y compris la grève cas échéant.

**Dimanche 30 juin.** Délai de dépôt d'un plan auprès de l'Autorité de surveillance (As-So).

---

## Demande d'adhésion

Remplissez le formulaire ci-dessous et envoyez à SUD, Place Chauderon 5, 1003 Lausanne ou remplissez le formulaire en ligne sur [www.sud-vd.ch/adhesion](http://www.sud-vd.ch/adhesion) (accès via le qr code)

**Je, soussigné(e), désire adhérer à la Fédération syndicale SUD**

Madame            Monsieur (souligner ce qui convient)

NOM : .....

PRENOM : .....

Profession : .....

Lieu de travail: .....

### ADRESSE EXACTE

Rue, numéro : .....

N° postal : ..... Domicile : .....

E-mail : ..... Tél. ....

LIEU ET DATE SIGNATURE



[www.sud-vd.ch/adhesion](http://www.sud-vd.ch/adhesion)

(Cotisation annuelle: minimum Fr. 120.- par année)